

VILLE DE MARSEILLE

RAPPORT

17

R22/193/1S

**VOEU 2 - MAIRIE DU PREMIER SECTEUR –
ATELIER N°5 « Environnement, Cause animale, Écologie urbaine »**

CRÉATION D'UN PARC CANIN

LE CONSEIL DES 1ER ET 7ÈME ARRONDISSEMENTS

VISAS :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil d'Arrondissements du 18 novembre 2020 qui crée le Comité d'initiative et de Consultation (CICA) et ses 12 ateliers,

Vu le rapport du Conseil municipal du 23 novembre 2020 portant sur la création du Comité d'initiative et de consultation d'Arrondissements (CICA),

Vu la délibération du 30 mars 2021 portant sur l'actualisation de la liste des associations participant aux travaux du CICA,

Vu la délibération sur l'actualisation du nouveau règlement intérieur du CICA du 21 juin 2022,

Vu l'Assemblée Générale du CICA le 16 novembre 2022

DELIBERE

Le Conseil d'arrondissements du 12 décembre 2022 soumet pour avis le rapport concernant « la création de parc canin », proposé par l'atelier n°5 du CICA « Environnement, Cause animale, Écologie urbaine ».

VOEU 2 - MAIRIE DU PREMIER SECTEUR –

ATELIER N°5 « Environnement, Cause animale, Ecologie urbaine »

CRÉATION D'UN PARC CANIN

Ce vœu de l'atelier n°5 porte sur la « Création d'un parc canin » dans le 7^{ème} arrondissement de Marseille.

La Municipalité apporte une attention particulière à la défense de la cause animale sur le territoire de la Ville de Marseille. Ce vœu s'intègre pleinement dans les actions menées sur ces sujets dans de nombreux lieux de Marseille.

L'atelier formule le vœu de voir la création d'un parc canin clos et sécurisé dans le 7^{ème} arrondissement de Marseille.

ARTICLE UNIQUE :

Le Conseil d'arrondissement du 12 décembre 2022 soumet pour avis le vœu de l'atelier n°5 du CICA portant sur « la création d'un parc canin ».

Le Conseil d'arrondissement se prononce pour que les services étudient la faisabilité de ce vœu en liaison avec les services de la Mairie de Marseille et en élargissant la problématique au 1^{er} arrondissement de la Ville.

**LA MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS
Sophie CAMARD**

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS EXTRAORDINAIRE DU PREMIER
SECTEUR DÉDIÉ AU COMITÉ D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION
D'ARRONDISSEMENTS (CICA)

Voeu présenté lors de l'Assemblée Générale du CICA mercredi 16 novembre 2022:

“Environnement , Cause Animale & Écologie Urbaine”

“Création d'un parc canin”

L'intégration des animaux de compagnie est un véritable enjeu pour les municipalités.

En ville, les chiens doivent toujours être tenus en laisse lors des sorties dans la rue ou dans les parcs et jardins qui les acceptent.
Un enclos leur étant réservé permettrait à bien des chiens de pouvoir se défouler tout en se socialisant avec d'autres individus de la même espèce.

Le chien a besoin de rencontrer ses semblables, d'avoir des interactions avec eux, de courir, de sauter et de jouer. Les parcs à chiens sont un bel endroit pour satisfaire ces besoins.

La création des ces enclos semble être un compromis raisonnable entre les maîtres qui veulent faire courir leurs chiens, et les citoyens qui désirent pouvoir se promener dans les lieux publics en toute sécurité.

De nombreux chiens sont présents dans le jardin du Pharo.

L' atelier cause animale formule le vœu de voir la création d'un parc canin clos et sécurisé dans le 7ème arrondissement de Marseille.

Propositions :

- Il faudrait un terrain d'au moins 500m² (pour exemple le Pharo fait 6 hectares).
- Une délimitation du parc canin haute d'environ 2 mètres , robuste et sécuritaire
- Deux sas d'entrée /sortie
- Des distributeurs de sacs à déjections régulièrement approvisionnés.
- Des poubelles/cendriers pour une propreté du site sous la responsabilité des usagers.

Les bénéfices:

- Moins de chiens en liberté sur les lieux à grande fréquentation.
 - Un espace sécurisé tant pour les chiens que pour les habitants, les enfants pourront courir sans se soucier qu'il y ait un chien sans laisse.

- Un espace de liberté et de socialisation pour nos amis à quatre pattes
 - Un espace d'échanges, de mixité sociale et de convivialité pour les propriétaires de chiens (rencontres séniors/enfants)
- Avec plus de distributeurs de sacs à déjections régulièrement approvisionner, une ville plus propre.

Lors de l'Assemblée Générale du CICA en date du 16 novembre 2022, le vœu a été adopté à l'unanimité.